

# Code vestimentaire

Les élèves de l'École Ste-Claire Brossard doivent porter des vêtements propres qui reflètent leur sentiment d'appartenance et de respect envers leur école et les personnes qu'ils côtoient.

À cet égard, les éléments vestimentaires suivants sont jugés inadéquats et sont donc interdits à l'École Ste-Claire Brossard :

- Chandail arborant des slogans agressifs, racistes, sexistes et vulgaires;
- Chandail trop court, dévoilant le nombril ou avec décolleté trop prononcé (les vêtements du haut et du bas se superposent);
- Blouse transparente;
- Bustier dévoilant complètement ou partiellement les épaules et le dos (bretelles style cordons);
- Pantalon altéré (troué ou déchiré), qui se retrouve sous la taille ou pantalon trop long, nuisant aux déplacements;
- Short ou jupe trop courte : doivent couvrir la mi-cuisse;
- Les chaussures doivent être appropriées à la température et/ou à l'activité (sandales qui s'attachent à l'arrière);
- Le port de casquette, chapeau, capuchon n'est permis qu'à l'extérieur;
- Le pantalon style *legging* est considéré comme un collant donc être porté avec une robe, une tunique, un pantalon court, etc.

